

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL103\_2019-  
Regu le 23/07/2019

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

24130037500144

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

**M49**

**DECISION MODIFICATIVE**

**BUDGET : REGIE - SERVICE EAU CCVBA**

**ANNEE 2019**

**II. Présentation générale du budget**

- p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres  
 p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III. Vote du budget**

- p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses  
 p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes  
 p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

**IV - ANNEXES**

Jointes Sans Objet

**A - Eléments du bilan**

- p.27 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie X  
 p.28 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes X  
 p.30 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux X  
 p.31 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours X  
 p.32 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture X  
 p.34 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes X  
 p.35 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements X  
 p.36 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations X  
 p.37 A3.2 - Etalement des provisions X  
 p.38 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses X  
 p.39 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes X  
 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation  
 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement  
 p.40 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp X  
 p.41 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv X  
 p.42 A6 - Etat des charges transférées X  
 p.43 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers X

**B - Engagements hors bilan**

- p.44 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie X  
 p.45 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement X  
 p.46 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget X  
 p.47 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail X  
 p.48 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé X  
 p.49 B1.6 - Etat des autres engagements donnés X  
 p.50 B1.7 - Etat des engagements reçus X  
 p.51 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents X  
 p.52 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents X

**C - Autres éléments d'informations**

- p.53 C1.1 - Etat du personnel titulaire X  
 p.56 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie X  
 p.57 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier X  
 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe X

**D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures**

- p.58 D - Arrêté et signatures X

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**VUE D'ENSEMBLE**

A1

**EXPLOITATION**

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>		
+	+	+
<b>REPORTS</b>		
<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	12 150,00	12 150,00
+	+	+
<b>REPORTS</b>		
<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	12 150,00	12 150,00
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	12 150,00	12 150,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	1 032 800,00	0,00	0,00		1 032 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	551 918,00	0,00	0,00		551 918,00
014	Atténuations de produits	621 888,00	0,00	216 100,00		837 988,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00		6 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 212 606,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 100,00</b>		<b>2 428 706,00</b>
66	Charges financières	50 456,93	0,00	-10 600,00		39 856,93
67	Charges exceptionnelles	154 000,00	0,00	0,00		154 000,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )			0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 417 062,93</b>	<b>0,00</b>	<b>205 500,00</b>		<b>2 622 562,93</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	341 380,59		-205 500,00		135 880,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	693 310,80		0,00		693 310,80
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 034 691,39</b>		<b>-205 500,00</b>		<b>829 191,39</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 451 754,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 451 754,32</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 451 754,32

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	0,00		5 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	2 926 020,00	0,00	0,00		2 926 020,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 934 020,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 934 020,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	18 000,00	0,00	0,00		18 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 952 020,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 952 020,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	10 105,51		0,00		10 105,51
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>10 105,51</b>		<b>0,00</b>		<b>10 105,51</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 962 125,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 962 125,51</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

489 628,81

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 451 754,32

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>-205 500,00</b>
---	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
20	Immobilisations incorporelles		0,00	1 000,00		1 000,00
21	Immobilisations corporelles	160 990,00	0,00	0,00		160 990,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 910 201,00	0,00	0,00		2 910 201,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 071 191,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>		<b>3 072 191,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	179 209,56	0,00	11 150,00		190 359,56
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>179 209,56</b>	<b>0,00</b>	<b>11 150,00</b>		<b>190 359,56</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 250 400,56</b>	<b>0,00</b>	<b>12 150,00</b>		<b>3 262 550,56</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	10 105,51		0,00		10 105,51
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>10 105,51</b>		<b>0,00</b>		<b>10 105,51</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 260 506,07</b>	<b>0,00</b>	<b>12 150,00</b>		<b>3 272 656,07</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

645 902,28

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 918 558,35

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
13	Subventions d'investissement	1 050 382,00	0,00	0,00		1 050 382,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 323 750,68	0,00	217 650,00		1 541 400,68
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	0,00		20 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 394 132,68</b>	<b>0,00</b>	<b>217 650,00</b>		<b>2 611 782,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	477 584,28	0,00	0,00		477 584,28
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>477 584,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>477 584,28</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 871 716,96</b>	<b>0,00</b>	<b>217 650,00</b>		<b>3 089 366,96</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	341 380,59		-205 500,00		135 880,59
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	693 310,80		0,00		693 310,80
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 034 691,39</b>		<b>-205 500,00</b>		<b>829 191,39</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 906 408,35</b>	<b>0,00</b>	<b>12 150,00</b>		<b>3 918 558,35</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 918 558,35

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

-205 500,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	216 100,00		216 100,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	-10 600,00	0,00	-10 600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-205 500,00	-205 500,00
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>205 500,00</b>	<b>-205 500,00</b>	<b>0,00</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES****0,00**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	11 150,00	0,00	11 150,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>12 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 150,00</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****12 150,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	217 650,00	0,00	217 650,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-205 500,00	-205 500,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>217 650,00</b>	<b>-205 500,00</b>	<b>12 150,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 150,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	<b>1 032 800,00</b>	<b>0,00</b>	
604	Achats d'études, prestations de services	120 000,00	0,00	
605	Achats d'eau	380 000,00	0,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	100 000,00	0,00	
6062	Produits de traitement		0,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	35 000,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	
6066	Carburants	8 000,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	7 000,00	0,00	
611	Sous-traitance générale	150 000,00	0,00	
6132	Locations immobilières	14 000,00	0,00	
6135	Locations mobilières	6 000,00	0,00	
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	1 500,00	0,00	
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	2 000,00	0,00	
61523	Entretien et réparations réseaux	3 000,00	0,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		0,00	
61551	Matériel roulant	5 500,00	0,00	
61558	Autres biens mobiliers	500,00	0,00	
6156	Maintenance	12 000,00	0,00	
6161	Multirisques		0,00	
6168	Autres	1 100,00	0,00	
617	Etudes et recherches	103 000,00	0,00	
618	Divers	5 500,00	0,00	
6221	Commissions et courtages sur achats		0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	0,00	
6228	Divers	18 000,00	0,00	
6231	Annonces et insertions		0,00	
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00	
6237	Publications	100,00	0,00	
6244	Transports administratifs	1 500,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	
6256	Missions	100,00	0,00	
6257	Réceptions	500,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	1 000,00	0,00	
6287	Remboursements de frais	2 500,00	0,00	
6288	Autres	23 000,00	0,00	
6358	Autres droits	2 000,00	0,00	
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements		0,00	
6378	Autres taxes et redevances		0,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>551 918,00</b>	<b>0,00</b>	
6211	Personnel intérimaire		0,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	172 603,00	0,00	
6218	Autre personnel extérieur		0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	310,00	0,00	
6333	Participations des employeurs à la format° prof. Continue	1 500,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	800,00	0,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base	229 200,00	0,00	
6412	Congés payés	1 000,00	0,00	
6413	Primes et gratifications		0,00	
6414	Indemnités et avantages divers	35 000,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 805,00	0,00	
6452	Cotisations aux mutuelles	3 000,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	13 600,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	10 500,00	0,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales		0,00	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 100,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	7 500,00	0,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>621 888,00</b>	<b>216 100,00</b>	
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	621 888,00	216 100,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	
6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00	0,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>2 212 606,00</b>	<b>216 100,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(8)</b>	<b>50 456,93</b>	<b>-10 600,00</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 416,31	-10 600,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	40,62	0,00	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>154 000,00</b>	<b>0,00</b>	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>2 417 062,93</b>	<b>205 500,00</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>341 380,59</b>	<b>-205 500,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>	<b>693 310,80</b>	<b>0,00</b>	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle:	693 310,80	0,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 034 691,39</b>	<b>-205 500,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 034 691,39</b>	<b>-205 500,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 451 754,32</b>	<b>0,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2018 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	
64198	Autres remboursements	5 000,00	0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	2 926 020,00	0,00	
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 600 000,00	0,00	
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	480 000,00	0,00	
70128	Autres taxes et redevances	90 000,00	0,00	
704	Travaux	160 000,00	0,00	
7064	Locations de compteurs	400 000,00	0,00	
7068	Autres prestations de services		0,00	
7071	Compteurs		0,00	
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	200,00	0,00	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	125 820,00	0,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'	70 000,00	0,00	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
748	Autres subventions d'exploitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	0,00	
7588	Autres	3 000,00	0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>2 934 020,00</b>	<b>0,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	18 000,00	0,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		0,00	
778	Autres produits exceptionnels	18 000,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 952 020,00</b>	<b>0,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	10 105,51	0,00	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	10 105,51	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>10 105,51</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 962 125,51</b>	<b>0,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>		<b>1 000,00</b>	
2031	Frais d'études		0,00	
2051	Concessions et droits similaires		1 000,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>160 990,00</b>	<b>0,00</b>	
21561	Service de distribution d'eau	157 990,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements div		0,00	
2182	Matériel de transport		0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00	0,00	
2188	Autres		0,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>2 910 201,00</b>	<b>0,00</b>	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 910 201,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 071 191,00</b>	<b>1 000,00</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>179 209,56</b>	<b>11 150,00</b>	
1641	Emprunts en euros	179 209,56	11 150,00	
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues ( investissement )</b>		<b>0,00</b>	
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>179 209,56</b>	<b>11 150,00</b>	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 250 400,56</b>	<b>12 150,00</b>	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (7)</b>	<b>10 105,51</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>10 105,51</b>	<b>0,00</b>	
13913	Départements	9 716,33	0,00	
13916	Autres établissements publics locaux	389,18	0,00	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>10 105,51</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>3 260 506,07</b>	<b>12 150,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 150,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 050 382,00</b>	<b>0,00</b>	
13111	Agence de l'eau	40 000,00	0,00	
1313	Départements	1 010 382,00	0,00	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>1 323 750,68</b>	<b>217 650,00</b>	
1641	Emprunts en euros	1 323 750,68	217 650,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	20 000,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 394 132,68</b>	<b>217 650,00</b>	
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>477 584,28</b>	<b>0,00</b>	
1068	Autres réserves	477 584,28	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>477 584,28</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 871 716,96</b>	<b>217 650,00</b>	
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>341 380,59</b>	<b>-205 500,00</b>	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (6)</b>	<b>693 310,80</b>	<b>0,00</b>	
28031	Amortissements des frais d'études	15 025,00	0,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques		0,00	
281311	Bâtiments d'exploitation	12 540,70	0,00	
281351	Bâtiments d'exploitation	164,00	0,00	
28151	Installations complexes spécialisées	459 712,10	0,00	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	54 478,12	0,00	
281532	Réseaux d'assainissement	1 644,10	0,00	
28154	Matériel industriel		0,00	
281561	Service de distribution d'eau	22 978,18	0,00	
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage ino		0,00	
2817351	Bâtiments d'exploitation	20 084,58	0,00	
2817451	Bâtiments d'exploitation	830,00	0,00	
2817531	Réseaux d'adduction d'eau	100 089,29	0,00	
281754	Matériel industriel	596,92	0,00	
281788	Autres	1 100,81	0,00	
28182	Matériel de transport	3 067,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	0,00	
28188	Autres		0,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 034 691,39</b>	<b>-205 500,00</b>	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 034 691,39</b>	<b>-205 500,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>3 906 408,35</b>	<b>12 150,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2018 (9) 0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 12 150,00

**III - VOTE DU BUDGET****III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES****B2**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5000  
LIBELLE : ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU POTABLE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
21561	Service de distribution d'eau		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5201  
LIBELLE : EYGALIERES - STATION DE REPRISE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00
238	Avances et acomptes versés sur commar		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5300

LIBELLE : MAS BLANC - MISE EN CONFORMITE RESERVOIR EAU POTABLE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					0,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5401  
LIBELLE : ST ETIENNE DU G. - MISE EN CONFORMITE RESERVOIR EAU POTABLE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5406  
LIBELLE : ST ETIENNE DU G. - STATION DE POMPAGE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
21561	Service de distribution d'eau			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		<b>0,00</b>
---	--	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5409  
LIBELLE : SEG - TRAVAUX AMENAGEMENT ESPLANADE MAIRIE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					0,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5411  
LIBELLE : SEG - TRAVAUX BVD GENERAL DE GAULLE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5500

LIBELLE : ST REMY DE PCE - REPRISE RESEAU EP CENTRE VILLE PHASES1+2+3

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					0,00
Excédent de financement si positif					
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5501

LIBELLE : ST REMY DE PCE - RENOUELEMENT CONDUITE REFOULEMENT DES PALUDS  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					0,00
Excédent de financement si positif					
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5502

LIBELLE : ST REMY DE PCE - RENOUELEMENT RESEAU & BRANCHEMENTS EP GAZETTE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00
238	Avances et acomptes versés sur commar		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		0,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5504  
LIBELLE : ST REMY DE PCE - REHABILITATION RESERVOIRS EAU POTABLE  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2313	Constructions		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					0,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5505

LIBELLE : ST REMY DE PCE - CREATION PIEZO & FORAGE D'ESSAI STATION MEJADES  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					0,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III - VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 5508  
LIBELLE : ST REMY DE PCE - RENOUEVLT RESEAU & BRANCHEMENTS AV LIBERATION  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					0,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux de taux actua- riel (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
MON199750EUR/02	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24/09/2002		01/02/2003	497 000,00 R		EURIBOR	1.89	1.95803		S	P	N	A-1
MON211560EUR/02	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	12/09/2003		01/03/2004	300 000,00 R		EURIBOR	2.33	2.45322		S	P	N	A-1
2003 0465	AGENCE DE L'EAU	24/02/2003		16/06/2006	83 100,00 F			0.0	0.0		A	X	N	A-1
MON239949EUR/02	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	31/05/2006		01/06/2007	500 000,00 F			3.5	1.88141		A	X	N	A-1
MON616469EUR/05	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/10/2007		01/08/2008	500 000,00 V			4.31	4.56467		A	P	N	A-1
MON258935EUR/02	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	22/05/2008		01/09/2008	800 000,00 F			4.63	4.78001		T	P	N	A-1
A2913139	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16/12/2013		30/03/2014	300 000,00 F			3.96	4.02356		T	X	O	A-1
5015873	EPA CAISSE DEPOT CONSIGNAT	01/11/2015		01/11/2016	110 500,00 F			1.75	1.75018		A	C	N	A-1
800351201	SA ORANGE BANK	28/01/2016		21/01/2017	54 000,00 F			2.122	2.05002		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					3 144 600,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019													ICNÉ de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			Intérêts perçus (16)					
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)							
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>																	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 483 367,93									39 882,68	190 346,08	0,00	110,22	
MON199750EUR/02	N	0,00		1 483 367,93									39 882,68	190 346,08	0,00	110,22	
MON211560EUR/02	N	0,00		131 069,27	3,08	R	EURIBOR	1,95803					0,00	30 955,33	0,00	0,00	
2003 0465	N	0,00		95 611,43	4,17	R	EURIBOR	2,45322					2 121,81	18 287,39	0,00	600,55	
MON239949EUR/02	N	0,00		11 080,00	0,92	F		0,0					0,00	5 540,00	0,00	0,00	
MON516469EUR/05	N	0,00		237 776,57	11,92	F		1,88141					0,00	30 337,02	0,00	0,00	
MON258935EUR/02	N	0,00		170 812,39	3,08	V		4,56467					5 264,82	39 630,54	0,00	1 689,33	
A2913139	N	0,00		470 940,50	8,92	F		4,78001					21 400,32	40 444,60	0,00	1 679,45	
5015673	N	0,00		218 935,37	9,42	F		4,02356					8 401,50	18 219,14	0,00	22,08	
800351201	N	0,00		99 450,01	26,33	F		1,75018					1 740,38	3 683,33	0,00	279,32	
<b>Total général</b>		0,00		1 483 367,93	11,50	F		2,05002					963,85	3 248,73	0,00	839,49	
													39 882,68	190 346,08	0,00	5 110,22	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « délai des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% Data type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Indices sous-jacents</b>						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	9  100,00%  1 483 367,93					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.



**CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA**

**DM n° 1**

**2019**

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**IV**

**A1.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turmei, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)						Charges c/668
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux					
<b>Total</b>											

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL103-2019-DE

Reçu le 23/07/2019

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500,00€			27/02/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051 Logiciels	2	27/02/2017
Linéaire	21311 Construction de bâtiments d'exploitation	30	27/02/2017
Linéaire	21315 Construction de bâtiments administratifs	30	27/02/2017
Linéaire	21351 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	30	27/02/2017
Linéaire	21355 Agencements & aménagements - Bâtiments administratifs	30	27/02/2017
Linéaire	2151 Installations complexes : installations électriques	15	27/02/2017
Linéaire	2151 Installations complexes : installations téléphoniques	10	27/02/2017
Linéaire	21531 Réseaux d'adduction d'eau	40	27/02/2017
Linéaire	21532 Installations à caractère spécifique : réseaux d'eau	30	27/02/2017
Linéaire	2154 Matériel industriel	4	27/02/2017
Linéaire	21562 Matériel spécifique d'exploitation : analyseur, pompe, etc	10	27/02/2017
Linéaire	21562 Matériel spécifique d'exploitation : compteurs d'eau, etc	15	27/02/2017
Linéaire	2157 Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	5	27/02/2017
Linéaire	2182 Camions et véhicules industriels	12	27/02/2017
Linéaire	2182 Voitures et véhicules légers	7	27/02/2017
Linéaire	2183 Matériel de bureau	5	27/02/2017
Linéaire	2183 Matériel informatique	3	27/02/2017
Linéaire	2184 Mobilier	12	27/02/2017
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	27/02/2017

## IV - ANNEXES

IV

## ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>11 150,00</b>	<b>11 150,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>11 150,00</b>	<b>11 150,00</b>
1641	Emprunts en euros	11 150,00	11 150,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11 150,00	0,00	D001 0,00	11 150,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>-205 500,00</b>	<b>III -205 500,00</b>
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	-205 500,00	-205 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	-205 500,00	-205 500,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	-205 500,00	0,00	0,00	0,00	-205 500,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 11 150,00
Ressources propres disponibles	IV -205 500,00
Solde	V = IV - II (6) -216 650,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



## IV - ANNEXES

IV

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

## A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)			
	<b>DEPENSES (a)</b>			
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>			
	<b>RECETTES (b)</b>			
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>			

013-241300375-20190722-DEL103\_2019-DE  
Regu le 23/07/2019

AR PREFECTURE

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer le chapitre

**CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA**

**DM n° 1**

**2019**

**IV - ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

**IV**

**B1.1**

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)			Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																
<b>TOTAL GENERAL</b>																

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL103\_2019-DE  
Regu le 23/07/2019

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 2 952 020,00</b>

**Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)**

**III 0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

## IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV

B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV

C1.1

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL103\_2019-DE  
Regu le 23/07/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0	0	0	0	2	2
Agent chargé de la facturation et gestion administrative	C	0	0	0	0	1	1
Aide comptable	C	0	0	0	0	1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0	0	0	0	6	6
Directeur adjoint - Responsable travaux	B	0	0	0	0	1	1
Electromécanicien	B	0	0	0	0	1	1
Agent de distribution	C	0	0	0	0	1	1
Agent d'exploitation	C	0	0	0	0	1	1
Agent d'exploitation - Plombier	C	0	0	0	0	2	2
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

## IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				252 931,00		
Directeur adjoint - Responsable travaux	B	TECH		42 317,00		CDI
Electromécanicien	B	TECH		36 295,00		CDI
Agent chargé de la facturation et gestion administrative	C	ADM		34 650,00		CDI
Aide comptable	C	ADM		31 799,00		CDI
Agent de distribution	C	TECH		27 030,00		CDI
Agent d'exploitation	C	TECH		29 900,00		CDI
Agent d'exploitation - Plombier	C	TECH		25 100,00		CDI
Agent d'exploitation - Plombier	C	TECH		25 840,00		CDI
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>252 931,00</b>		

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE EAU CCVBA

DM n° 1

2019

## IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV

C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 25 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE  
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Ingénieur principal territorial	A	1	34 978,00
Directeur adjoint	B	1	34 609,00
Electromécanicien	B	1	45 338,00
Assistante de gestion administrative	C	1	14 937,00
Coordonateur	C	1	42 741,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5</b>	<b>172 603,00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER

C2

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président, Hervé CHERUBINI,  
A Mouriès, le 22/07/2019  
Le Président, Hervé CHERUBINI,

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
VOTES : Pour : 34  
Contre :  
Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Mouriès, le 22/07/2019









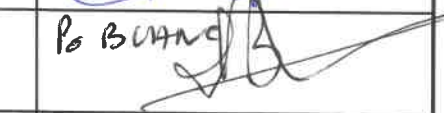



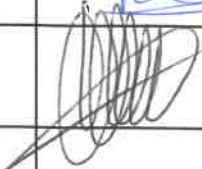
Date de convocation : 16/07/2019

Les membres du Conseil Communautaire,



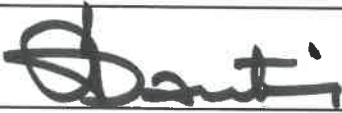

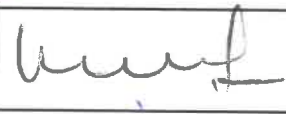





ABIDI Nadia	
AOUN Danièle	
BASSO Gilles	
BLANC Michel	
BLANC Patrice	P.P.
BONET Michel	
BONI Maryse	
CALLET Marie-Pierre	
CAVIGNAUX Michel	PP/BOM
CHERUBINI Hervé	
DELON Pascal	
FAVERJON Yves	
FENARD Michel	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	
GATTI Régis	
GAZEAU - SECRET Anne	
GESLIN Laurent	
GUENOT Jacques	
GUIGNARD Stéphan	
GUILLOT Pierre	
HALDY Jean	
JODAR Françoise	
JODAR Jacques	
LAUBRY Patricia	
LEMOIGNE Chantal	
LICARI Pascale	
MANGION Jean	
MILAN Henri	

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

PELISSIER Aline	
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PRIEUR DE LA COMBLE Inès	
ROGGIERO Alice	
SANTIN Jean-Denis	
SAUTEL Jack	
SCIFO - ANTON Sylvette	
VENNIN Benoît	
VIDAL Denise	
WIBAUX Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, Hervé CHERUBINI, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Saint-Rémy-de-Provence, le .....